



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION & DES MÉDIAS

# REVUE DE PRESSE

## REVUE DE PRESSE DU MERCREDI 10 JANVIER 2024

L'actualité de ce jour est dominée par l'arrêt de la cour constitutionnelle confirmant Félix Tshisekedi comme président élu ; le dossier démission de Gentiny Ngobila et Kazadi dans le Haut Lomami pour rechercher la paix.

### **Présidentielle 2023 : la Cour Constitutionnelle confirme Félix Tshisekedi président de la République, titre Forum des As**

La Cour constitutionnelle de la République démocratique du Congo a confirmé hier mardi 09 janvier 2024 la réélection de Félix Tshisekedi à la présidence lors de l'élection du 20 décembre. Avec plus de 73 % des voix, le président sortant a obtenu une victoire éclatante, renforçant ainsi sa légitimité. Malgré les contestations et les requêtes déposées par certains candidats, la Cour constitutionnelle a rejeté ces demandes et a proclamé les résultats définitifs de l'élection. Selon les résultats définitifs annoncés par la Cour constitutionnelle, Félix Tshisekedi a remporté l'élection présidentielle avec 73,47 % des voix, une légère augmentation par rapport aux chiffres provisoires publiés par la Centrale électorale. Ces résultats ont été obtenus après l'annulation des suffrages enregistrés dans deux circonscriptions où des fraudes ont été constatées notamment dans les territoires de Masimanimba et Yakoma.

### **Fraude électorale Ngobila out ! Affirme Le Phare**

Le gouverneur de la ville de Kinshasa Gentiny Ngobila, a été déchu de ses fonctions hier mardi 09 janvier 2024, à l'issue d'une réunion de crise du bureau de l'Assemblée provinciale convoquée et présidée par le numéro un de cet organe délibérant, Godefroid Mpyo. Le vote de circonstance s'est soldé par 4 voix pour sa déchéance et 1 seule pour le maintien de ses immunités. C'était pour répondre à la requête du Procureur général près la Cour de Cassation, Firmin Mvonde, qui sollicitait la levée d'urgence des immunités du désormais ex-chef du gouvernement provincial de Kinshasa, en vue de lui permettre d'engager des poursuites judiciaires contre l'intéressé, invalidé comme candidat député national et provincial car présumé coupable de fraude, de corruption, de vandalisme sur les Kits.

## **KINSHASA-FRAUDES ÉLECTORALES 2023 : LE GOUVERNEUR GENTINY NGOBILA N'EST PAS ARRÊTÉ ET N'A PAS DÉMISSIONNÉ DE SES FONCTIONS, souligne zoom-handicap.cd**

Contrairement à la décision de l'Assemblée provinciale de Kinshasa qui donnait le gouverneur Gentiny Ngobila pour démissionnaire après sa déchéance par 4 membres du Bureau sur 5, le patron de la ville de Kinshasa est en fonction jusqu'à la rédaction de cet article. En effet, il vous souviendra que le Procureur Général près la Cour de cassation, Firmin Mvonde, avait saisi les organes délibérants pour la levée des immunités des gouverneurs et des ministres concernés par la fraude électorale, conformément aux accusations de la CENI contre 82 candidats aux législatives nationales et provinciales ainsi que l'élection municipale. Une procédure d'urgence qui ne devrait épargner personne. Par ailleurs, l'article 42 du règlement d'ordre intérieur de l'APK stipule que "lorsque l'Assemblée provinciale adopte une motion de censure, le Gouvernement provincial est réputé démissionnaire. Dans ce cas, le gouverneur de province remet la démission du Gouvernement au Président de la République dans les vingt-quatre heures". Or, aucune motion de censure n'a été initiée par l'APK pour que le Gouverneur démissionne de son poste.

## **Toujours sur le dossier Ngobila annulation des votes : ACP de Gentiny Ngobila porte plainte contre la CENI, signale La Référence Plus**

Gentiny Ngobila Mbaka a été destitué de son poste de gouverneur de la ville province de Kinshasa le mardi 09 janvier 2024 par l'assemblée provinciale de Kinshasa. Le gouverneur, invalidé avec 81 autres personnes par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) aux élections des législatives nationales pour fraude électorale a désormais 24 heures pour présenter sa démission en tant que patron de la capitale congolaise. Par un vote de 4 sur 5 voix des membres composant de l'organe délibérant de Kinshasa, l'homme de Kin bopeto est mis à la disposition de la justice congolaise. Ngobila est destitué alors qu'il est en train de porter le contentieux devant la cour constitutionnelle afin que la Haute cour se prononce sur son cas.

## **Sa tête mise à prix dans un complot électoral de mauvais goût**

### **RDC : Jean-Lucien Bussa contre-attaque devant la Justice ! Signe La Prospérité**

Des personnes de mauvaise foi multiplient des manœuvres pour, injustement, fouler au pied les efforts engagés par le Ministre Jean-Lucien Bussa Tongba, sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, en vue du rayonnement de son secteur du Commerce Extérieur en République démocratique du Congo. Il s'est fait victime de ses prouesses, de sa détermination et, même, de sa volonté à prêcher réellement par les actes.

## **Peter Kazadi séjourne dans le Haut-Lomami pour s'enquérir des tensions ethniques de fin 2023, titre Radio Okapi**

Le vice-Premier ministre de l'Intérieur, Peter Kazadi séjourne, depuis lundi 8 janvier, dans le Haut-Lomami pour s'enquérir des tensions ethniques prévalues en décembre dernier. Durant son séjour dans ce coin du pays, ce membre du gouvernement pourra prêcher la paix et le vivre ensemble entre swahiliphones et lubaphones. La visite de Peter Kazadi au Haut-Lomami intervient quelques jours après des vives tensions survenues dans la commune de Luena, territoire de Bukama et dans le territoire de Malemba Nkulu. En novembre dernier, à la suite de la découverte du corps d'un motocycliste à Luena, certains autochtones avaient organisé des descentes punitives dans les résidences des ressortissants de l'espace Grand Kasai. A cette occasion, 4 personnes avaient perdu la vie, des femmes étaient violées et violentées. D'autres violences intercommunautaires avaient été enregistrées à la suite de la publication des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 20 décembre 2023.

**À l'international,**

**Législatives en RDC: l'état se resserre autour de 82 candidats invalidés, titre RFI**

En République démocratique du Congo (RDC), l'état se resserre autour des 82 candidats aux législatives dont les suffrages ont été annulés par la Commission électorale nationale indépendante pour, entre autres fraudes, corruption, violence ou encore détention des machines de vote. La justice s'active. Le procureur général près la cour de cassation leur interdit de quitter le territoire.

**Cellule de communication**